



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
COMPAGNIE LEVER LE RIDEAU !**

**DÉCISION N° DM-23-141
EN DATE DU 31 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU l'arrêté n°A-20-498 du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, conseillère déléguée ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « La Compagnie LEVER LE RIDEAU ! » représentée par Francis GRAMET, d'assurer, à titre gracieux, une représentation du spectacle « Gribouille et les couleurs », le jeudi 25 mai 2023 au sein de la crèche Jarry de la ville de Vincennes.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « La Compagnie LEVER LE RIDEAU ! » représentée par Monsieur Francis GRAMET, Président de la compagnie dont le siège social est situé au 185 bis quai de Valmy 75010 Paris, un contrat de cession pour assurer une représentation du spectacle « Gribouille et les couleurs » à titre gracieux.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230331-lmc1H10727H1-AR Date de réception en Préfecture : 31/03/2023 Date de Publication : 31/03/2023
--